

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 septembre 2021

Date de la convocation : 22/09/2021
Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président
M. Frédéric BELMONTE, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Pierre-Marie CHARLEMAGNE, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, M. Martin DAUBREE, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Guy MARTINET, Mme Virginie OSTOJIC, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Jean-Paul PHILY, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, Mme Dominique ROUX, M. Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Blandine VIDOR, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Erwann BINET à Mme Dominique ROUX, Mme Florence DAVID à M. Denis PEILLOT, Mme Annie DUTRON à Mme Anny GELAS, M. Philippe MARION à M. Thierry SALLANDRE, Mme Catherine MARTIN à M. Christophe BOUVIER, M. Daniel PARAIRE à M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Béatrice TRANCHAND à M. Luc THOMAS.

Secrétaire de séance : Mme Maryline SILVESTRE.

OBJET : **COHESION SOCIALE** – Conseil Local de Santé Mentale - Protocole de partenariat Maraude

Rapporteur : Evelyne ZIBOURA

NOTE DE SYNTHÈSE

Depuis 2007, le dispositif Maraude de Vienne Condrieu Agglomération constitué de bénévoles et professionnels du territoire assure une présence concertée et sécurisante auprès des personnes « sans-abri ».

Un premier protocole de partenariat définissant le cadre d'intervention du dispositif mobile et ses conditions d'intervention a été élaboré en 2008.

Afin d'actualiser ce protocole et de tenir compte des recommandations du « Référentiel de missions et d'évaluation Maraudes et Samu sociaux » d'octobre 2018, un nouveau protocole, présenté en annexe, est soumis à validation du Conseil Communautaire.

Le Conseil Local de Santé Mentale veille à la coordination des acteurs inscrits dans ce dispositif et met en œuvre un temps d'écoute dédié aux maraudeurs.

Pour soutenir l'organisation technique du dispositif Maraude, les institutions et les associations signataires envisageront les moyens et/ou la contribution financière qu'ils pourront apporter.

En fin de période hivernale, un bilan annuel est établi et porté à la connaissance des membres du comité de pilotage du CLSM.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la commission Cohésion Sociale du 09 septembre 2021,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE le protocole de partenariat du dispositif mobile Vienne Condrieu Agglomération

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Délibération publiée le 8 octobre 2021

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Claude BOUR



Pour extrait certifié conforme
Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente



Claudine PERROT-BERTON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat